

# COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

## **OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)**

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe de l'Ain, des Groupements, Morandas : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U18 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

## **Réunion du 13 Septembre 2023**

Présents : MM DELIANCE, VERNAY, BOURDON, BACONNET, PELLET, GUTIERREZ.

### **Rappel !**

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

Sa licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

### **Dossier n° 1**

**Match n° 26455453 : Culoz Grand Colombier 2/Bas Bugey Rhône 1 – Seniors D4 poule B – du 10/09/2023**

Courrier du club de Culoz Grand Colombier annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Culoz Grand Colombier 2 : 0 but / - 1 point

Bas Bugey Rhône 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Culoz Grand Colombier est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### **Dossier n° 2**

**Match n° 26466160 : Arbent Marchon 2/Bourg Sud 3 – Seniors D4 poule A – du 10/09/2023**

Courrier du club de Bourg Sud annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Bourg Sud 3 : 0 but / - 1 point

Arbent Marchon 2 : 3 buts / 3 points

Le club de Bourg Sud est redevable de la somme de 44 €uros au District.

### **Dossier n° 3**

**Match n° 26455452 : Chazey Bons 1/Co Plateau 1 – Seniors D4 poule B – du 10/09/2023**

Courrier du club de Chazey Bons annonçant le forfait de son équipe : 1<sup>er</sup> forfait.

#### Score :

Chazey Bons 1 : 0 but / - 1 point

Co Plateau 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Chazey Bons est redevable de la somme de 44 €uros au District.

Le président,  
Maurice DELIANCE